



EPTB AUDE  
**SMMAR**  
DES RIVIÈRES & DES HOMMES

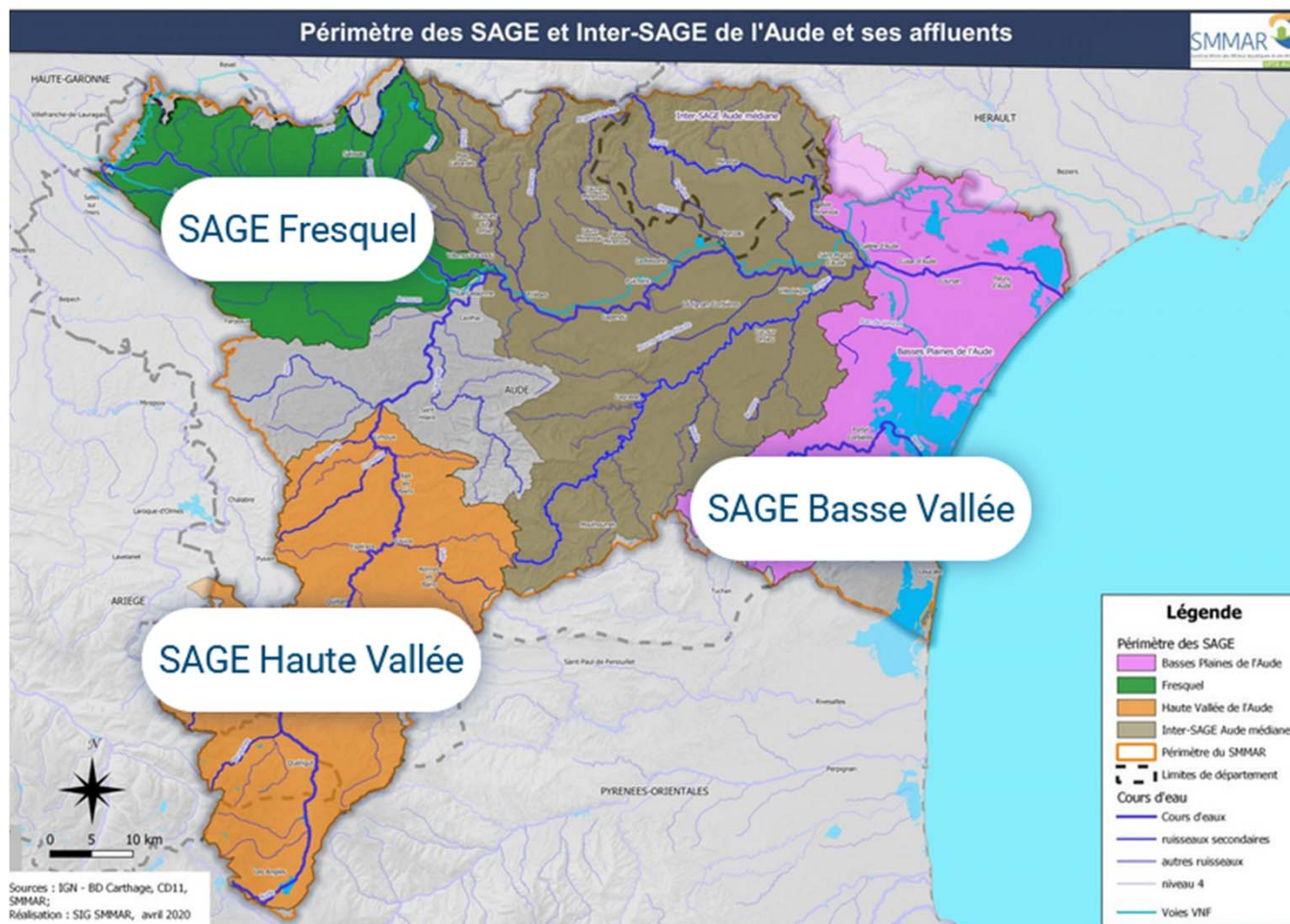
**RÉUNION DES ANIMATEURS DE SAGE DES BASSINS  
RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE – 21 NOVEMBRE 2022**

**ZONES HUMIDES : POINT SUR LE PLAN DE GESTION  
STRATÉGIQUE PILOTÉ PAR LE SMMAR**

# LES SAGE AUDOIS

Structure porteuse : EPTB SMMAR

3 SAGE représentant + 3500 km<sup>2</sup>



# LES SAGE AUDOIS EN QUELQUES CHIFFRES :

## Le SAGE de la Haute Vallée de l'Aude

Réflexion pour l'émergence : 2010

Approbation SAGE : 2018

Superficie : 1 300 km<sup>2</sup>

Nombre de communes : 104 ( 89 Aude / 9 Ariège / 6 Pyrénées  
Orientales )

Population : 34 000 habitants

- Territoire de montagne
- Territoire reconnu pour sa valeur biologique et paysagère
- Territoire au carrefour de 3 influences climatiques  
(méditerranéennes, atlantiques et montagnardes)

# LES SAGE AUDOIS EN QUELQUES CHIFFRES :

## Le SAGE Fresquel

Réflexion pour l'émergence : 2010

Approbation SAGE : 2017

Superficie : 931 km<sup>2</sup>

Nombre de communes : 68

Population : 75 000 habitants

- Territoire à dominante agricole
- Vastes surfaces d'intérêt écologique (montagne noire )
- Artificialisation de nombreux cours d'eau

# LES SAGE AUDOIS EN QUELQUES CHIFFRES :

## Le SAGE de la Basse Vallée de l'Aude

Réflexion pour l'émergence : 1996

Approbation SAGE : 2007

Approbation SAGE révisé : 2017

Superficie : 1 500 km<sup>2</sup>

Nombre de communes : 59 (41 Aude / 18 Hérault)

Population : 150 000 habitants

- Territoire soumis à de fortes variations de populations
- Territoire à dominante agricole
- Territoire au caractère méditerranéen très marqué

# LA PRISE EN COMPTE DES ZONES HUMIDES DANS LES SAGE AUDOIS

- 💧 **Les PAGD**, qui contiennent nombreuses dispositions sur les ZH :
  - dispositions relatives à la gestion des zones humides
  - dispositions relatives à l'intégration des zonages dans les documents d'urbanisme
- 💧 **Le Règlement contenant 1 article** relevant de la préservation des zones humides
- 💧 **Commissions thématiques** dédiées aux ZH: SAGE HVA et SAGE BVA

# LE PLAN DE GESTION STRATÉGIQUE DES ZH

## Documents de Planification:

- 💧 Le PDGSZH introduit en 2013 dans le cadre de la **doctrine « zones humides du bassin Rhône Méditerranée »** à travers *la note du secrétariat technique du SDAGE*

- 💧 **Le SDAGE RM 2022-2027 définit sa nature et son utilisation:**

### Disposition 6B-01 précise que le PDGSZH:

- 💧 S'applique à un **territoire pertinent**
- 💧 Définit les objectifs de **non dégradation et de restauration** des ZH et de **leurs fonctions**
- 💧 **Planifie la politique de gestion** des ZH pour l'ensemble de son périmètre

# LE PLAN DE GESTION STRATÉGIQUE

## DES ZH

ETAPE 1 : ACQUISITION DES ESPACES DE RÉFÉRENCE DE L'AGENCE DE L'EAU ET

ACTUALISATION DES INVENTAIRES ZH

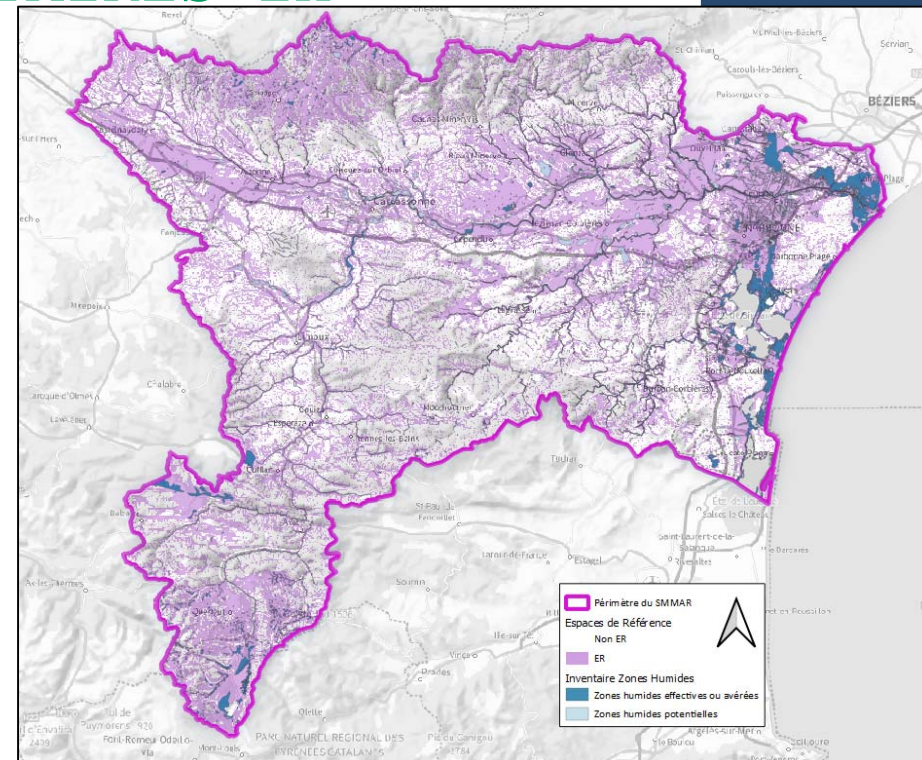
1. - Acquisition des Espaces de Référence de l'AERMC

**Espace de référence** = secteurs où les caractéristiques physiques concourent à la forte présence de zones humides.

Travaux de thèse de Suzanne Catteau « *Spatialisation des fonctions des zones humides pour une politique renouvelée des zones humides dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse* »

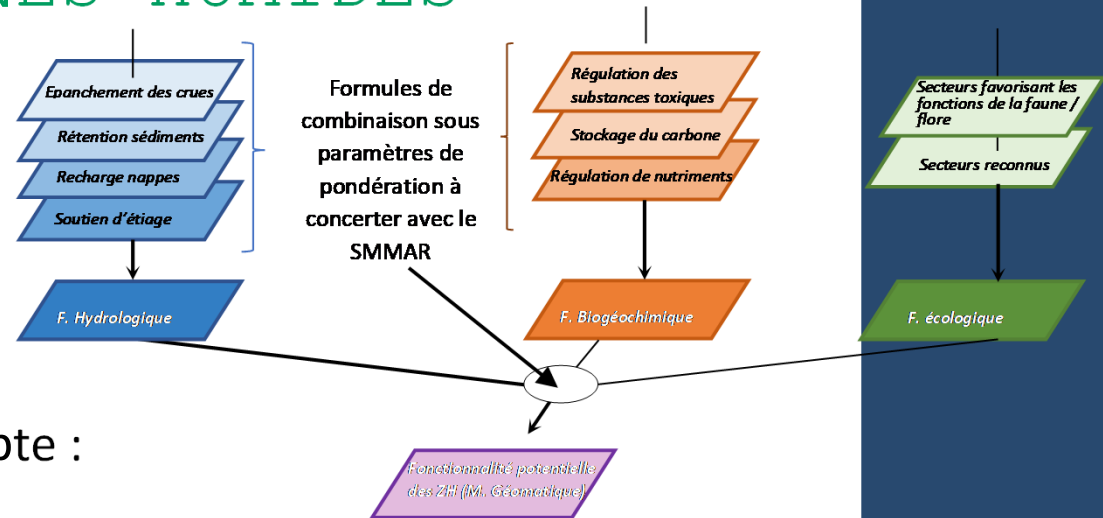
2. - Actualisation et intégration des 5 tranches Inventaires ZH au sein du périmètre du SMMAR:

- **Intégration des données existantes;**
- **Acquisition de données complémentaires via des organismes ressources ;**
- **Délimitation manuelle complémentaire de zones humides potentielles** par superposition de la toponymie, de la pente, du scan 25 et des photographies aériennes ;



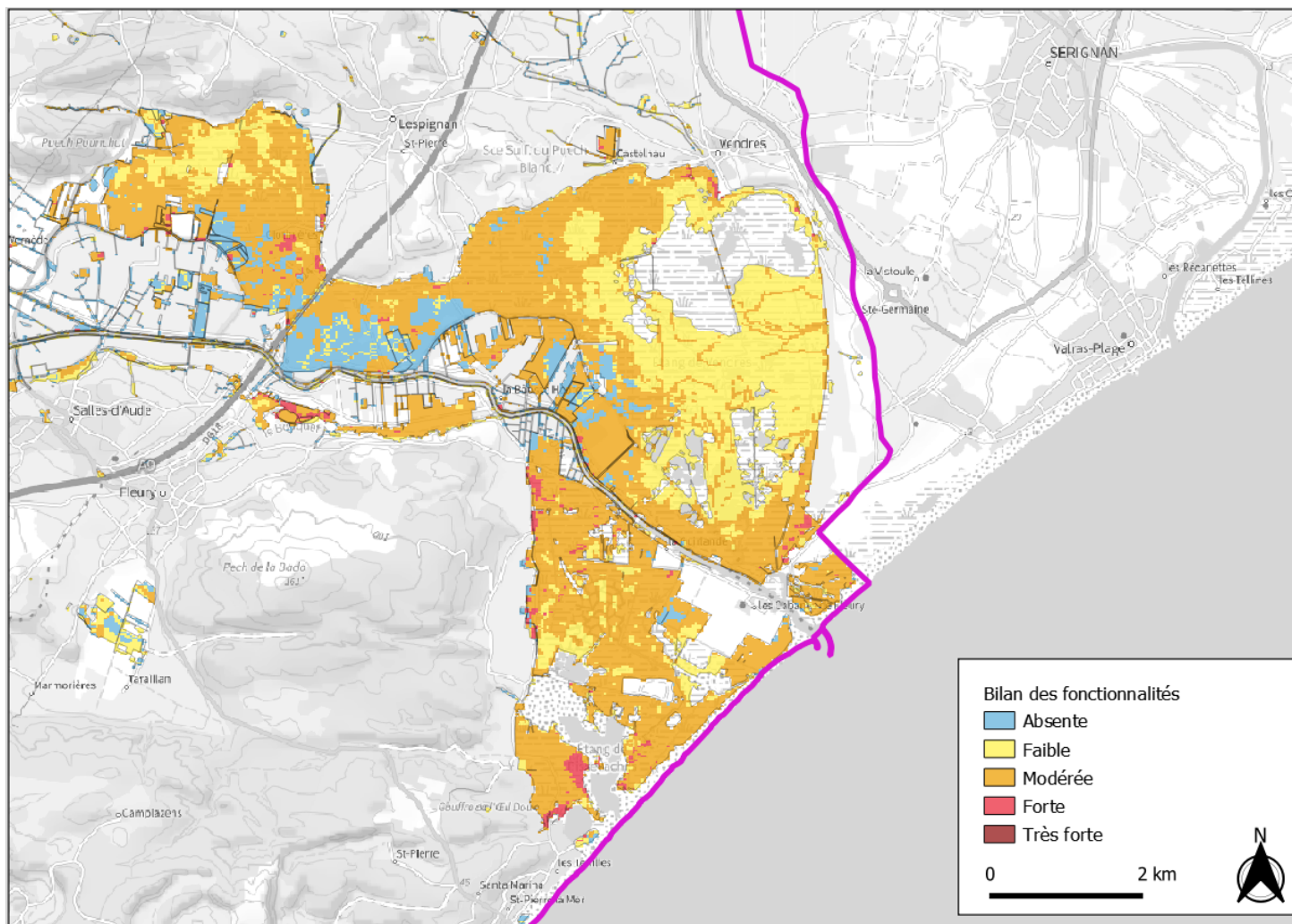


## ETAPE 2 : QUALIFICATION DES FONCTIONS DES ZONES HUMIDES



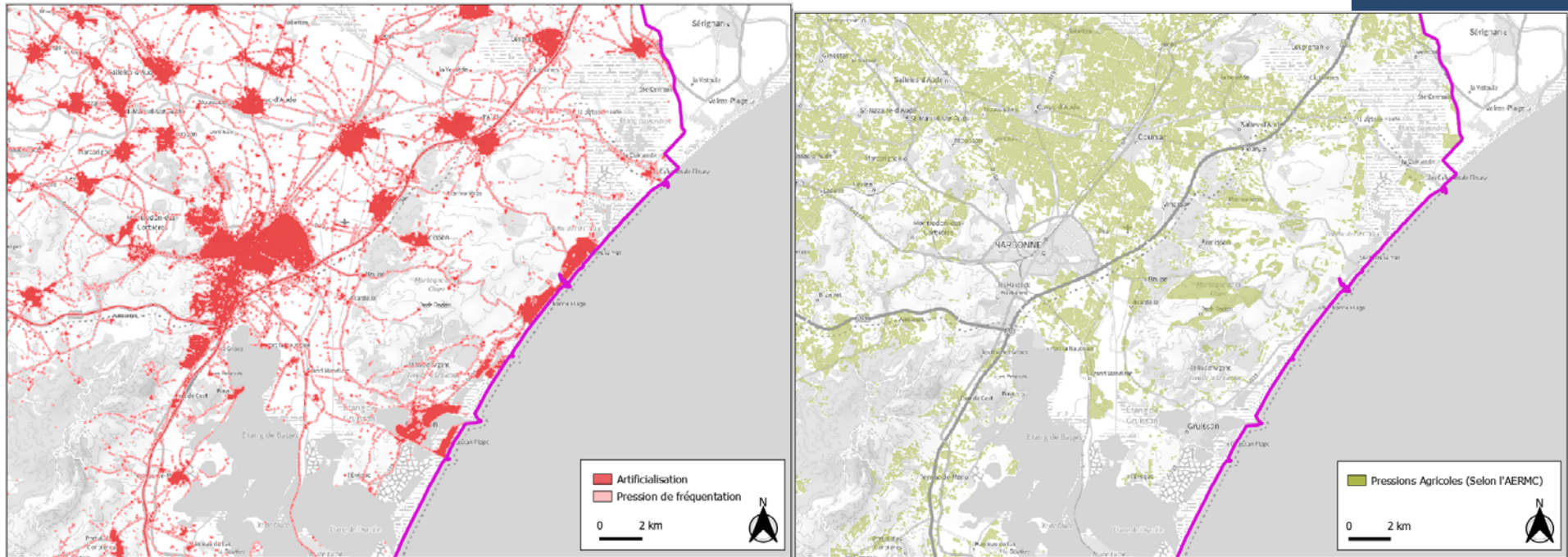
3 grandes fonctions prises en compte :

- Fonction hydrologique : recharge des nappes, épanchement des crues et dissipation des forces érosives, stockage des eaux en amont, rétention des sédiments ;
  - Fonction biogéochimique : stockage du carbone, régulation de nutriments, régulation des substance toxiques ;
  - Fonction écologique.
- Utilisation de la méthode de l'Agence de l'Eau avec appropriation par Nymphalis au regard de son expérience.



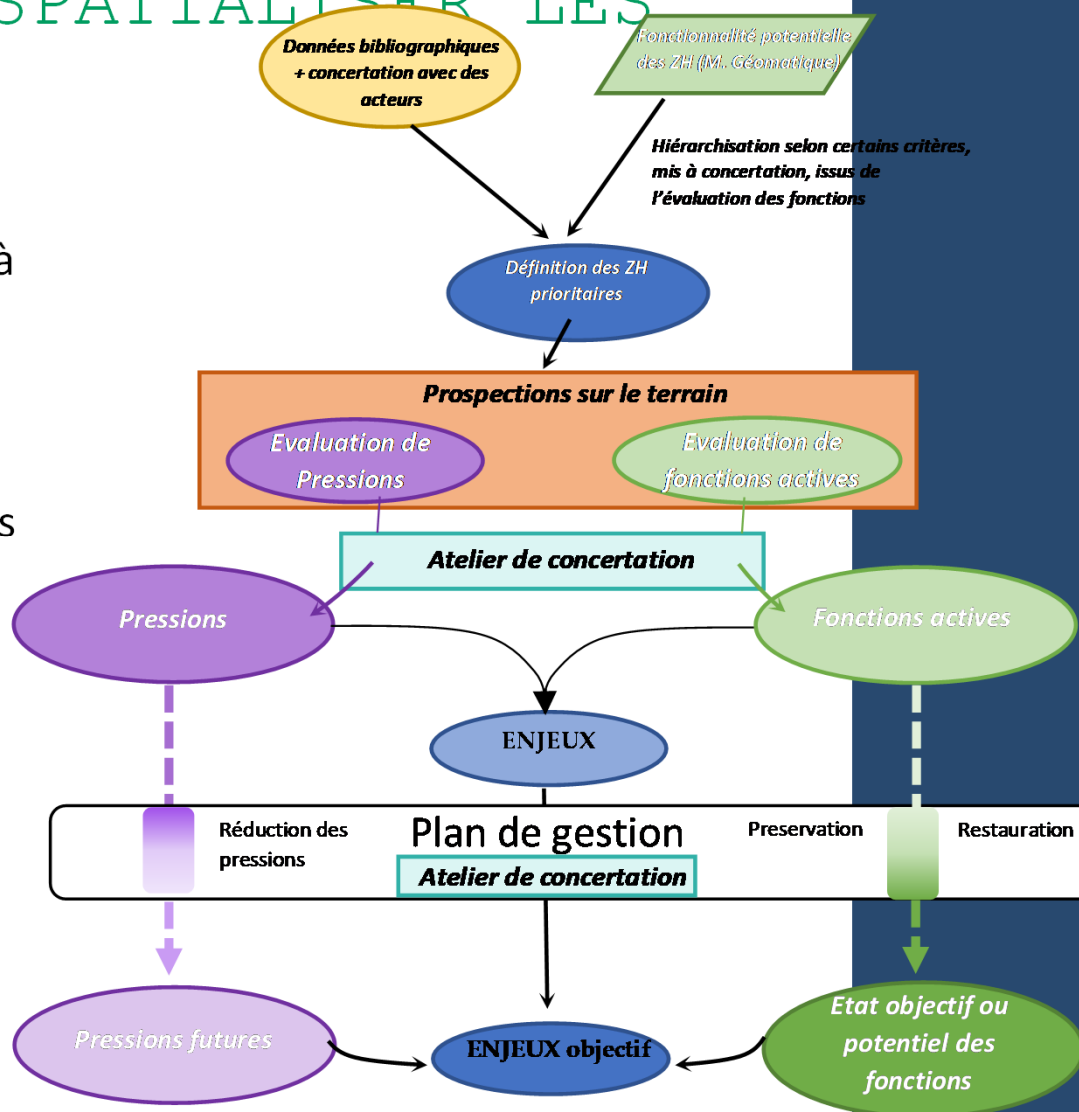
# ETAPE 3 : ETABLIR UNE CARTE DES PRESSIONS

- Pressions prises en compte selon les données communiquées par l'Agence de l'Eau: Artificialisation et pressions agricoles:



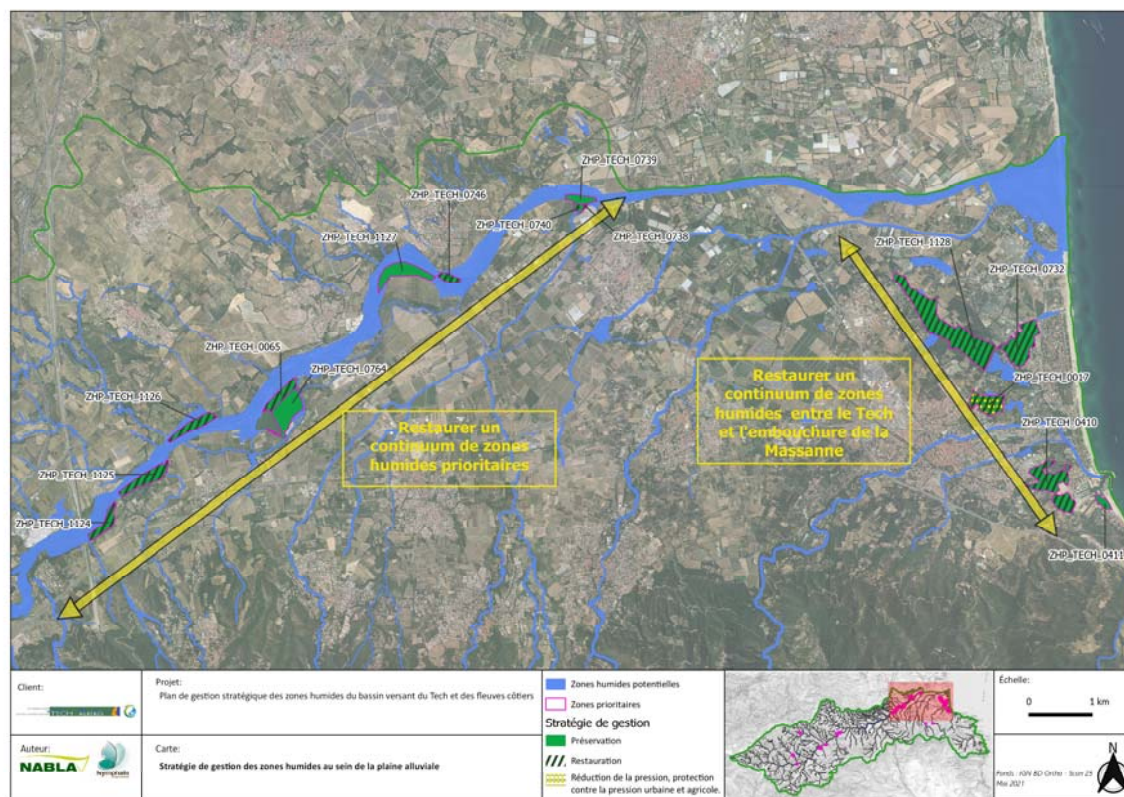
# ETAPE 4 : QUALIFIER, HIERARCHISER ET SPATIALISER LES ENJEUX

- Objectif : faire ressortir les zones humides prioritaires : forte aptitude à assurer des fonctions, pressions importantes ;
- Orienter la stratégie de gestion et le plan d'actions vers ces zones humides prioritaires.



# ETAPE 5 : BATIR ET FORMALISER LE PLAN DE GESTION STRATEGIQUE

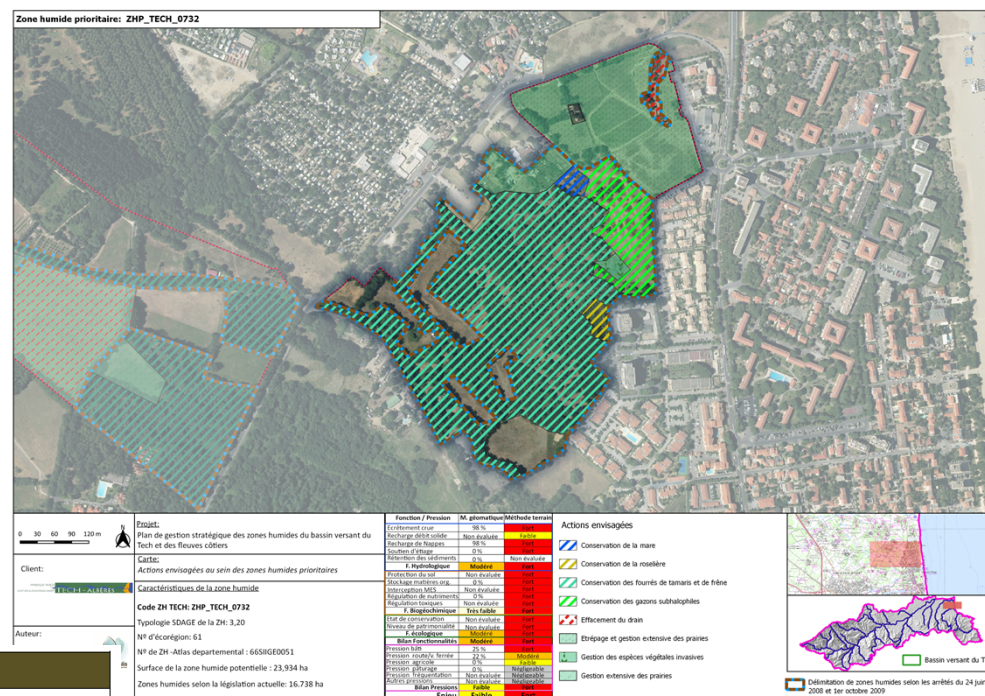
- Définir la stratégie de gestion :
  - A l'échelle du territoire (stratégie globale) ;
  - A l'échelle des zones humides prioritaires (stratégie locale).
- Définir le plan d'actions :
  - A l'échelle du territoire (stratégie globale) ;
  - A l'échelle des zones humides prioritaires (stratégie locale).



# ETAPE 5 : BATIR LE PLAN DE GESTION STRATEGIQUE

En s'appuyant sur :

- Les clés des SAGE
- Les commissions ZH
- Des Ateliers de concertations



ZONE HUMIDE PRIORITAIRE ZHP_TECH_0732	
<b>ACTIONS</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>Maîtrise foncière ;</li> <li>Restauration et entretien d'un complexe de prairies humides ;</li> <li>Gestion des espèces végétales invasives amphibiens.</li> </ol>
<b>OBJECTIFS</b>	<p>Préserver l'aptitude de la zone humide à assurer les fonctions actuelles.</p> <p>Restaurer un complexe de prairies humides.</p> <p>Améliorer l'état de conservation des mares.</p>
<b>CAHIER DES CHARGES</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li><b>Maîtrise foncière :</b> La maîtrise foncière pourrait être axée en priorité au niveau des zones humides délimitées tant du point de vue du critère de végétation que du point de vue pédologique, et notamment les fourrés de Tamaris et de Frêne oxyphyllie, ou encore les gazons amphibiens et les roselières. La non-intervention et l'évolution spontanée sont préconisées pour ces habitats.</li> <li><b>Restauration et entretien d'un complexe de prairies humides :</b> Au nord de la zone humide, les prairies ont fait l'objet d'un drainage. Une végétation de friche mésophyle pâturée remplace les végétations de prairies méso-hygrophiles. Ceci est confirmé par les inventaires pédologiques qui montrent un gradient d'hydromorphie des sols, du nord vers le sud. Afin de relever le niveau de la nappe de la zone humide en vue d'en améliorer son alimentation phréatique, un comblement des drains pourrait être mis en place. Ce dernier pourrait s'effectuer de la façon suivante :  <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création de microtopographies (étrépage sur 50 cm de profondeur) au sein des friches permettant de diversifier la topographie du site et de créer des habitats favorables aux amphibiens (Pélobate cultripède notamment) ;</li> <li>- Utilisation/valorisation des matériaux extraits de façon à combler ponctuellement les drains actuels (cf. schéma ci-contre) et relever le niveau de la nappe et d'améliorer l'hydromorphie des sols.</li> </ul> <div style="text-align: center;"> </div> </li> </ol> <p>Le maintien des prairies humides pourrait passer par une fauche, un pâturage ou un régime mixte fauche/pâturage. Cette gestion sera annuelle. Les prairies ne feront l'objet d'aucune fertilisation organique et/ou minérale.</p> <p>La fauche pourrait respecter les clauses suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une fauche annuelle en fin de printemps, après début juin, afin de limiter l'impact de cette dernière sur la végétation ;</li> <li>- Une fauche à une hauteur de 10 cm afin de maintenir un couvert herbacé favorable aux insectes qui pourront s'y dissimuler lors de l'opération, ou laisser quelques bandes non fauchées en lisières de haies, qui peuvent être tournantes chaque année ;</li> <li>- Un export des résidus de fauche en déchetterie verte ou valorisation en paillage, afin de ne pas augmenter la teneur du sol.</li> </ul>

# LE PLAN DE GESTION STRATÉGIQUE DES ZH

## 6. Réaliser un tableau de bord et cartographie des actions menées sur le territoire

- Tableau de bord multi-partenarial sur toutes les actions à l'échelle du BV Aude.

## 7. Outil de communication

- Interface cartographique web
- Organiser des journées de sensibilisation
- ....

**L 'élaboration de ce PDGSZH peut être une opportunité pour le territoire :**

- **pour dynamiser l'ensemble des acteurs sur la préservation des zones humides**
- **Pour communiquer sur l'intérêt de préserver ces milieux**
- **Pour créer un réseau d'acteurs autour de cette thématique**